

## ELECTIONS STATUTAIRE DU 4 OCTOBRE 2022.

### Règlement élections.

---

1. Electeurs : les membres ayant réglé leur cotisation en 2021 et jusqu'en septembre 2022 sont autorisé.e.s à participer aux élections.
2. Vote à la Présidence des Aînés : ce vote peut s'exprimer par un oui, un non ou une abstention. On ne peut voter que pour un.e seul.e candidat.e.
3. Vote pour les représentants des Provinces et de la région bruxelloise : cocher le nom du (de la) candidat.e que vous voulez soutenir. On ne peut voter que pour un.e candidat.e

### Votes par correspondance

#### Règlement

Article 1 : Sont autorisés à voter par correspondance les membres des aînés Engagés qui en ont fait la demande et sont en règle de cotisation en 2021-2022 (jusque fin août 2022)

La demande doit être introduite au plus tard le **12 septembre 2022**.

Article 2 : Les bulletins de vote sont envoyés aux intéressés sous 2 enveloppes :

- La première contient l'invitation à voter, le texte du présent règlement, la présentation des candidats, et une 2<sup>e</sup> enveloppe contenant le ou les bulletins de vote, en fonction du lieu de domicile.
- La 2<sup>e</sup> enveloppe est destinée obligatoirement au renvoi des bulletins de vote. Il y est indiqué le nombre de bulletins envoyés (maximum 3 par enveloppe)

Article 3 : Les bulletins doivent être renvoyés **au plus tard le 26 septembre**.

Article 4 : Avant de procéder au dépouillement, les assesseurs du bureau de vote procéderont comme suit :

- Ouverture des enveloppes, vérification du nombre de bulletins dans chacune des enveloppes, remise des bulletins dans l'urne concernées.

Article 5 : Les personnes qui ont reçu un bulletin de vote par correspondance ne peuvent voter qu'avec ce bulletin, même si elles se présentent personnellement au bureau de vote. En aucun cas il ne leur sera remis un autre bulletin.

Article 6 : Le collège des assesseurs est seul compétent pour résoudre tout litige relatif aux opérations de vote.

Le présent règlement a été adopté lors de la réunion du Bureau des Aînés le 24 mai 2022.